



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4344

Approbation d'une convention d'occupation à titre gratuit pour la SCOP SARL compagnie les Trois Huit pour les locaux situés 22, rue Commandant Pégout – Lyon 8ème pour 2019-2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2018/4344 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A
TITRE GRATUIT POUR LA SCOP SARL COMPAGNIE LES
TROIS HUIT POUR LES LOCAUX SITUES 22, RUE
COMMANDANT PEGOUT – LYON 8EME POUR 2019-2020
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Espace 101, sis 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08029, et de section cadastrale BH 47, au sein duquel figure une salle de théâtre rénovée en 2002 et baptisée Nouveau théâtre du huitième. Cette rénovation et la décision d'y installer en 2003 une compagnie théâtrale à titre d'occupant prioritaire répondait au souhait de la Ville de promouvoir et de développer des activités culturelles dans le huitième arrondissement et de revaloriser ce quartier en y installant un lieu de fabrication et de pratiques artistiques essentiellement théâtrales et un lieu de médiation culturelle. L'objet de l'association retenue, Les Trois- Huit – Compagnie de Théâtre, répondait à cette attente.

Cette structure a été autorisée à occuper les lieux à titre d'occupant prioritaire, pour des périodes successives de trois ans (2003-2006, 2007-2009, 2010-2012, 2013-2016 et, à nouveau, en 2017 puis en 2018 dans le cadre d'un avenant de prolongation à la convention de mise à disposition, approuvé par une délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2017. Par ailleurs, des conventions d'objectifs de même durée réunissant Les Trois- Huit – Compagnie de Théâtre, l'Etat (DRAC Rhône-Alpes) le Conseil régional Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont défini les objectifs artistiques de l'occupant.

Les Partenaires publics précités affichent leur soutien à la SCOP SARL Les Trois- Huit – Compagnie de Théâtre pour la période comprise entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020, sur la base du projet artistique proposé par l'Occupant. En accord avec ce soutien pour ce lieu de théâtre, la Ville propose de renouveler la mise à disposition des locaux désignés ci-dessus.

Il convient de conclure une convention de mise à disposition afin de renouveler la mise à disposition gratuite des lieux au profit de la SCOP SARL Les Trois Huit.

Dans cette situation, la Ville a décidé de passer une nouvelle convention de mise à disposition des locaux qui prendra effet le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020.

En conséquence, l'Occupant est autorisé, en tant que résident prioritaire, à utiliser les lieux pour une période de deux ans dans les conditions définies par les clauses de la présente convention et en vue d'y exercer sa mission de création et de diffusion théâtrale ainsi qu'une mission d'accueil des compagnies, notamment locales et régionales.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 8^e arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation à titre gratuit de locaux sis 101 boulevard des Etats Unis à Lyon 8^{ème}, établie au de la SCOP SARL Compagnie des Trois Huit, pour une durée de 2 années à compter de sa signature par la Ville de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER